

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 10
- présents 6
- votants 6
- absents 4
- exclus

Date de convocation :

13 mai 2025

Date d'affichage :

13 mai 2025

Objet

N° 24/2025

Participation financière-  
voyage découverte école  
de Clermont

De la commune de DROISY

Séance du 19 mai 2025 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

**MM. REY Pierre-Alain, CHATANAY Cyril, LAFFIN Carole, VICTOR Émilie, VICTOR Thibault, BALDI Olivier.**

Excusé(e)(s) : **FORESTIER Jean-Paul, Régis RACINEUX, BERNARDI Jérémy, FORESTIER Nicolas.**

Pouvoir(s) donné(s) :

Secrétaire de séance :

M. CHATANAY Cyril

Le Conseil Municipal,

**VU** la demande de l'école de Clermont-en-Genevois du 03 octobre 2024 sollicitant une participation financière de la commune à hauteur de 10 euros/jour/enfant pour une classe de découverte à BERNEX (Haute-Savoie) du 10 au 12 juin 2025 et concernant les classes de CE2-CM2 et CE1-CM1,

**VU** le fonctionnement en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) des écoles maternelles et primaires des communes de Clermont, Desingy et Droisy,

**CONSIDÉRANT** la volonté mutuelle des communes du R.P.I pour une répartition équitable de la participation financière pour ce séjour pour les élèves en garde alternée entre deux communes et les élèves résidant hors communes,

**CONSIDÉRANT** que 9 élèves domiciliés à Droisy participent à ce séjour,

**CONSIDÉRANT** que 2 élèves domiciliés à Droisy, en garde alternée, participent à ce séjour

**CONSIDÉRANT** que 4 élèves domiciliés hors des trois communes participent à ce séjour,

**APPROUVE** le versement d'une participation financière aux frais de la

classe découverte de trois jours à BERNEX (Haute-Loire)

**APPROUVE** les modalités de versement de cette participation a savoir :-

Bénéficiaires : élèves de l'école de Clermont- en-Genevois

prise en charge à hauteur de 10 € par jour et par enfant soit un montant de 270 €

prise en charge de 15 € par enfant en résidence alternée soit un montant de 30 €

participation de 40 € de la commune pour les enfants résidents hors commune

**TOTAL 340 €**

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 20 mai 2025.

L'adjoint au Maire



Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations
Compte tenu de sa télétransmission le :	Fait à Droisy le :
Et de sa publication le :	Le maire, Jean-Paul FORESTIER